



16.15 Organisation des compétitions

16.03.2024 / CC

1. Généralités

- 1.1 Ce cahier des charges est un résumé de tous les points importants pour l'organisation de compétitions.
- 1.2 Toutes les compétitions sont à organiser dans un cadre digne, selon les dispositions de **Swiss Wrestling Fédération SWFE** (voir "règlement des compétitions").
- 1.3 En cas de doutes, le responsable des compétitions doit contacter le directeur technique de **SWFE**.
- 1.4 Lors de manifestations régionales, le directeur technique de la région est responsable du déroulement réglementaire.

2. Organisation

- 2.1 Un programme ou une mise au concours est à déposer au Secrétaire Général de **SWFE** dans les délais (2 mois à l'avance).
- 2.2 La salle doit être de taille appropriée pour que les mesures minimales et distances prescrites puissent être respectées.
- 2.3 **Les compétitions régionales sont contrôlées par les régions et l'organisateur. Les compétitions nationales sont sous la surveillance de SWFE. Le contrôle implique le respect du règlement 16.15, organisation des compétitions. Seule l'autorisation écrite permet aux arbitres de démarrer la compétition.**
- 2.4 La pesée dure entre une demi-heure et une heure et doit être terminée au plus tard une demi-heure avant le début de la compétition.
- 2.5 Le nombre de balances dépend du nombre de participants. Sur chaque balance, les catégories de poids qui y sont pesées, doivent être indiquées. Tous les lutteurs d'une catégorie doivent se peser sur la même balance. Afin de permettre aux concurrents de contrôler leur poids, les balances, marquées par catégorie, sont à mettre à leur disposition une heure avant le début de la pesée.
- 2.6 Aux championnats suisses, **SWFE** décide sur le programme de la compétition et le nombre de tapis. Les 3-4 tapis peuvent être mis uniquement dans une ligne droite.
- 2.7 Le classement est à adresser à tous les membres du CC et de la ST au plus tard 6 jours après la compétition.
- 2.8 **Pour toutes les compétitions figurant au programme annuel de SWFE, un poste sanitaire/un samaritain* doit être disponible au début de la compétition. Une compétition ne peut pas être lancée sans poste sanitaire/samaritain. L'organisateur est responsable que le/les poste(s) sanitaire(s) remplisse(nt) les conditions professionnelles.**



***Poste sanitaire / samaritains : la (les) personne(s) désignée(s) par l'organisateur pour le poste sanitaire doit (doivent) au minimum disposer du certificat de capacité 'CPR'. Elle doit être en mesure de prodiguer les premiers soins en cas d'incident et de se mettre immédiatement à la disposition de l'arbitre en cas de besoin. Elle doit également disposer du matériel nécessaire à l'exercice de son activité.**

3. Matériel et salle

- 3.1 L'organisateur met à disposition tout le matériel nécessaire. Les garderoberes et les douches pour lutteurs et fonctionnaires doivent être séparées. Il faut des locaux adéquats pour le bureau des compétitions, les premiers secours et le contrôle de dopage.
- 3.2 Ne sont autorisées que des balances à décimales ou des balances reconnues par **SWFE**.
- 3.3 Sur chaque balance, des numéros pour le tirage au sort doivent être disponibles.
- 3.4 Les tapis doivent correspondre aux dispositions de **SWFE**. Les mesures minimales tolérées ne doivent être inférieures.

Mesures minimales du tapis et de la distance de sécurité

Centre du tapis 6 m
Zone de sécurité 1 m

Zone de passivité 1 m
Distance de sécurité 1,5 m

La distance de sécurité commence au bord du tapis. A l'intérieur de cette zone, des spectateurs ou des objets ne sont pas admis.

Les 3 à 4 tapis ne peuvent être posés qu'en ligne droite.

- 3.5 Chaque tapis comprend:
 - 2 chaises et 2 ceintures d'entraînement (similaires à celles de la Swiss Wrestling League) pour les coins du tapis
 - 2 tables avec 1 chaise (arbitre) et 2 chaises (chef de tapis et chronométreur)
 - Chaises pour les arbitres selon la désignation des tapis
 - 1 tableau d'affichage (points, avertissements, temps, numéros des tapis)
 - 2 assortiments tableaux d'affichage des points (rouge et bleu)
 - 1 stylo sur chaque table
 - 2 chronomètres
 - 1 pancarte avec la catégorie de poids
- 3.6 Bureau de tournoi (obligatoire pour les Championnats Suisses, facultatif lors d'autres tournois)

Équipement de base / La SWFE met gratuitement à la disposition des clubs l'infrastructure informatique suivante :

- 3 x ordinateurs portables pour le bureau du tournoi et/ou les panneaux d'affichage des tapis (réseau et logiciel installés et préparés par Klaus Armbruster pour le tournoi)
- 1 x imprimante (2 bacs)
- 1 x routeur avec connectivité 3G (carte de données prépayée) pour la mise en ligne des résultats
- Divers câbles d'alimentation, de réseau et de données
- Chariot roulant pour le transport du matériel



Le matériel est emballé dans des caisses et est sécurisé pour le transport. Il peut être récupéré auprès du chef des licences 1-2 semaines avant le début du tournoi. Sur demande, la livraison et l'installation peuvent avoir lieu la veille au soir.

Coûts de la licence et consommables

- Les imprimantes sont toujours fournies avec suffisamment de toner (cartouches de rechange), de bulletins de pointage et de papier A4. La carte prépayée est également chargée pour le volume de données correspondant au transfert des résultats.
- Le logiciel est fourni avec les dernières mises à jour de Klaus Armbruster et fait l'objet d'un contrat de licence avec Swiss Wrestling.
- Les frais de la licence et les consommables sont facturés à Fr. 0.60 par participant.

Options

- Ordinateurs portables (2x) et lecteur de code-barres pour la pesée (inscription préliminaire des participants requise)
- Panneaux d'affichage des tapis supplémentaires (sans écrans)
- Encadrement par une équipe formée et expérimentée avec le logiciel
- Chronos de compétition sans écrans (solution logicielle) à à venir.

3.7 Le matériel de bureau nécessaire ainsi que les formulaires officiels des compétitions **SWFE (combat individuel)** doivent être à disposition. L'organisateur prévoit également une photocopieuse.

4. Organisation du personnel

4.1 Lors des championnats suisses (CS), l'organisateur doit nourrir les fonctionnaires **de SWFE** suivants selon le règlement des finances:

- président central **SWFE**
- directeur technique **SWFE**
- chef de la compétition / délégué de **SWFE**
- chef arbitre
- chef bureau des compétitions
- 14 arbitres pour 3 tapis

Un arbitre supplémentaire par région doit être présent pour les championnats parallèles hommes et femmes, soit au total 17 arbitres.

4.2 Les hôtes d'honneur suivants sont à inviter à un CS :

- président central **SWFE**
- membres du comité central **SWFE**
- présidents régionaux
- 1 représentant de l'Association Olympique Suisse (Swiss Olympic)
- 1 représentant du bureau J+S du canton où se déroulent les CS
- les membres d'honneur de **SWFE**
- les entraîneurs nationaux concernés (actifs ou juniors)
- un représentant du pouvoir public local



- 4.3 L'organisateur est chargé de recruter le personnel suivant:
- un médecin pour le contrôle médical
 - deux chronométreurs par tapis (relève chaque heure)
 - coursier pour le lien chef de tapis – bureau de la compétition
 - un chef de liste autonome par tapis
 - au moins trois personnes qualifiées pour l'écriture des fiches de points
 - poste des premiers secours (disponible dans la salle) avec l'adresse du médecin d'urgence
 - au moins un médecin pour le contrôle médical des lutteurs aux CS.
- 4.4 Le personnel mis à disposition par l'organisateur doit être en mesure d'effectuer les tâches attribuées sans instructions particulières.
- 4.5 L'entrée gratuite aux championnats suisses est à accorder aux
- fonctionnaires **de SWFE** avec carte de la fédération valable
 - moniteurs J+S qui présentent leur carte de moniteur J+S à la caisse
 - sportifs et entraîneurs avec carte Swiss Olympic valable
 - membres du " Swiss Fans Clubs", sur présentation de la carte de membre (L'organisateur peut demander à **SWFE** les recettes non réalisées sur présentation des justificatifs).
 - les hôtes d'honneur au sens de l'art.4.2
- 4.6 Tâches et compétences du chef de la compétition (délégué de **SWFE**):
Le chef de la compétition est responsable à l'égard du comité central. Le chef de bureau est soumis au chef de la compétition. Le chef de la compétition est responsable:
- de l'ensemble du déroulement de la compétition
 - du respect du programme de la journée
 - du respect des règlements et décisions
 - de l'indemnisation du personnel de bureau officiel
- En cas de litiges, c'est le chef de la compétition qui tranche. Si nécessaire, il peut faire appel aux membres présents du comité central pour conseil.
- 4.7 Tâches et compétences du chef de bureau:
Le chef de bureau est soumis au chef de la compétition. Au chef de bureau sont soumis tous les auxiliaires de bureau. Le chef de bureau est responsable :
- du recrutement de suffisamment de personnel de bureau
 - de l'organisation du bureau de la compétition
 - de l'établissement des listes de compétition
 - de l'établissement d'une liste de départ, final, et de classement

5. Inscriptions aux championnats suisses

- 5.1 Le Secrétaire Général **de SWFE** envoie les avis de concours aux clubs. Ces avis sont accompagnées des coordonnées bancaires de l'organisateur.
- 5.2 Les inscriptions se font par club au plus tard quatre semaines avant les championnats à l'organisateur. Les inscriptions ne sont valables que lorsque la finance d'inscription est versée en même temps sur le compte de l'organisateur (joindre copie des quittances du versement).
- 5.3 Le jour de la compétition, des déclarations de changement au sein du club sont possibles.
- 5.4 Des désistements ne sont possibles que lors d'un décès dans la famille ou d'une blessure (un certificat médical est à présenter obligatoirement).



- 5.5 Des inscriptions le jour de la compétition sont possibles moyennant une finance supplémentaire selon règlement des finances.

6. Sanctions

- 6.1 En cas d'incidents particuliers, le chef de la compétition doit soumettre un rapport écrit au comité central dans les 5 jours.
- 6.2 Après traitement du rapport par le comité central, celui-ci pourra se prononcer sur d'éventuelles sanctions, selon le règlement disciplinaire.

En cas de difficultés d'interprétation du présent règlement, le texte allemand reconnu par le comité central est valable.